

LA VIE AU TRAVAIL En Argentine, des salariés reprennent la gestion de leur entreprise en faillite

Des employés font revivre un grand hôtel argentin



ANGELINE MONTOYA

L'hôtel Bauén, à Buenos Aires. Les salariés y ont réouvert 150 des 220 chambres.

Buenos Aires

De notre correspondante

A 51 ans, Marcelo Ruarte ne risquait pas de trouver un nouvel emploi. La fermeture de l'hôtel Bauén, un mastodonte de 220 chambres et sept salons en plein centre de Buenos Aires, où il était chef de réception, le laissait sur le carreau. «Je n'ai pas eu d'autre choix qu'entrer dans le réseau de troc pour survivre», explique-t-il depuis son bureau, entre deux coups de fil et deux rendez-vous. Car aujourd'hui Marcelo est un homme d'affaires très occupé : il préside la coopérative des anciens employés de l'hôtel qui ont décidé, en toute simplicité... de l'occuper et de le remettre en marche.

«L'hôtel a fermé en décembre 2001, alors que le pays vivait une violente crise, raconte Oscar Fernandez, réceptionniste à l'époque et aujourd'hui gérant commercial. Nous n'étions plus que 31 salariés sur les 210 que l'hôtel employait auparavant : peu à peu, le patron avait licencié du personnel, jusqu'à décréter la faillite.» Quand il passait devant l'hôtel, Oscar, qui a commencé à y travailler à 18 ans, sentait son cœur se serrer : là où brillait une enseigne lumineuse sous laquelle grouillait une fourmilière, il ne restait plus qu'une masse sombre et silencieuse, aux portes cloisonnées. «Cela faisait peur à voir, c'était sale, il y avait des rats», se souvient Pablo, entré il y a vingt-cinq ans comme groom et aujourd'hui réceptionniste.

Petit à petit, l'idée fait son chemin parmi quelques anciens employés : pourquoi ne pas forcer la porte et rouvrir l'hôtel ? Le bâtiment est abandonné, certes. Mais avec leur expérience, pourquoi auraient-ils besoin d'un patron pour travailler ? «Le rouvrir, c'était une question d'honneur !» Et en mars 2003, une quarantaine de chômeurs entrent dans l'hôtel, découvrant un paysage de désolation : en partant, le patron avait appliqué la politique de la terre brûlée, emportant draps, vaisselle, téléviseurs, et même des lits !

En avril 2004, après un an d'occupation des locaux pendant lequel la faim a souvent tirailé les estomacs, le miracle se produit : l'hôtel Bauén rouvre ses portes. Les employés ont obtenu de la justice le droit d'exploiter uniquement les salons de réception et le bar. «La loi prévoit qu'une entreprise en faillite peut continuer à être exploitée par ses anciens employés organisés en coopérative, privilégiant l'idée qu'une entreprise est un bien d'utilité publique», explique Susana Barasatian, coordinatrice du programme de travail autogéré du ministère argentin du travail.

Le taux d'occupation atteint 70 à 80 %.

La coopérative a embauché 70 personnes de plus depuis un an ; tous reçoivent le même salaire et prennent les décisions en assemblée.

La juge n'a pas donné l'autorisation d'exploiter les 220 chambres. Pendant cinq mois, les employés ont obéi. Mais en septembre, ils ont décidé d'en ouvrir 150. «Nous avions une décision à prendre : accepter l'aumône des allocations ou nous remettre à travailler. Certains disent que nous sommes des squatteurs illégaux. Mais tout ce que nous voulons, c'est travailler», proteste Marcelo Ruarte. Une ancienne femme de chambre est passée trésorière. Les dénonciations de l'ancien patron selon lesquelles l'hôtel actuel ne

respecte pas les normes de sécurité ? «C'est faux. Il manque des détails, oui, et nous y travaillons, mais dans l'ensemble, c'est plus que correct.»

Il a fallu louer ou racheter des draps, des rideaux, de la vaisselle. Le ministère du travail a accordé une aide pour ces dépenses et l'hôtel a aussi reçu un prêt de la part d'une autre coopérative. Un réseau de bénévoles de la faculté de sciences économiques a collaboré à la mise en place du système de comptabilité. Une usine de céramiques, Zanon, également reprise par ses ouvriers il y a deux ans dans le sud du pays, a donné du matériel en échange de chambres pour ses employés de passage.

Aujourd'hui, le taux d'occupation atteint 70 à 80 %. La coopérative a embauché 70 personnes de plus depuis un an ; tous reçoivent le même salaire, 700 pesos (185 €), et prennent les décisions en assemblée. «Le fait d'être notre propre patron change notre manière de travailler : nous sommes beaucoup plus minutieux et consciencieux», soutient Oscar Fernandez.

Des artistes demandent expressément à être logés au Bauén. Les délégués à la conférence annuelle des journaux de rue, qui se tient cette semaine à Buenos Aires, y sont descendus : «Une manière de soutenir l'économie sociale», justifie son organisatrice. Le petit bar du lobby a été transformé en restaurant. Le chiffre d'affaires tourne autour de 150 000 pesos (40 000 €) par mois, ce qui est pour l'instant suffisant pour payer les salaires et les charges. Quand la piscine sera remise en service, l'hôtel récupérera ses cinq étoiles. La faillite ? C'est une vieille histoire.

ANGELINE MONTOYA

La récupération d'entreprises, un phénomène argentin

■ Le mouvement des entreprises récupérées et autogérées n'est pas nouveau, mais il s'est accéléré avec la crise de 2001. Aujourd'hui, il en existe 160 dans tout le pays et aucune, jusqu'à présent, n'a fait faillite. «Leur dynamisme nous étonne tous les jours», s'émerveille-t-on au ministère du travail. Malgré l'embellie économique, des usines continuent de fermer et, parfois, leurs employés les rouvrent.

Conseil

Crédits d'impôt et logement

► ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la politique de développement durable de la France, le gouvernement a pris deux mesures qui pourraient soumettre l'octroi de l'avantage fiscal consenti dans le cadre du dispositif «Robien» à des conditions de performances énergétiques du logement. La première prévoit de limiter le bénéfice de l'amortissement en imposant aux propriétaires bailleurs d'acquiescer des logements «répondant à des critères de haute, voire de très haute performance énergétique», c'est-à-dire dotés d'équipements consommant moins d'énergie (8 à 15 % environ) que les normes de la réglementation générale ne l'imposent. La seconde devrait inciter lesdits propriétaires à réaliser des travaux d'économie d'énergie. Le gouvernement rappelle à ce sujet qu'ils peuvent bénéficier de crédits d'impôt pour le faire.

Depuis le 1^{er} janvier 2005 et jusqu'au 31 décembre 2009, les dépenses engagées dans la résidence principale en faveur du développement durable bénéficient de taux de crédit d'impôt qui varient de 15 à 40 % :

- 15 % pour les achats de chaudières à basse température dans une résidence principale achevée depuis plus de deux ans ;
- 25 % pour les acquisitions de chaudières à condensation dans une résidence principale achevée depuis plus de deux ans ;
- 25 % pour les acquisitions de matériaux d'isolation thermique et d'appareils de régulation de chauffage dans une résidence principale achevée depuis plus de deux ans ;
- 40 % sur le coût des équipements de production d'énergie utilisant

une source d'énergie renouvelable ou des pompes à chaleur dont la finalité essentielle est la production de chaleur dans un logement achevé ou acquis neuf ou en l'état futur d'achèvement.

Pour ces quatre types de dépenses, les montants ouvrant droit au crédit d'impôt sont toujours de 8 000 € pour un célibataire et de 16 000 € pour un couple (plus des majorations en fonction de la situation de famille).

► PRÉVENIR LES RISQUES ET FACILITER LA VIE

Par ailleurs, et durant la même période d'application (entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2009), il est également institué un crédit d'impôt de :

- 25 % pour les installations et remplacements d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées dans un logement achevé, acquis neuf ou en état futur d'achèvement ;
 - 15 % pour les travaux de prévention des risques technologiques (aucune condition d'ancienneté n'est exigée) ;
 - 15 % pour les acquisitions d'ascenseurs pour les immeubles collectifs achevés depuis plus de deux ans.
- Pour ces trois types de dépenses, les montants ouvrant droit au crédit d'impôt sont de 5 000 € pour une personne seule et 10 000 € pour un couple (plus majorations familiales). Le crédit d'impôt s'applique au prix d'achat des équipements tel qu'il résulte de la facture délivrée par l'entreprise qui a réalisé les travaux. La main-d'œuvre est exclue de cette base. Ces nouvelles dispositions ont été prises dans le cadre de la loi de finances pour 2005.

JACQUELINE MAILLAT

EN PRATIQUE

Nouveau délai pour la déclaration de revenus sur le Web

■ La date limite pour déposer ses revenus 2004 sur Internet a été repoussée au 15 mai pour tous les contribuables, quelle que soit leur zone de résidence. La télédéclaration est victime de son succès : 2,8 millions de contribuables ont déjà utilisé ce moyen pour déclarer leurs revenus 2004, mais nombre d'autres n'ont pu y parvenir en raison de l'encombrement du réseau. (www.impots.gouv.fr)

► **ÉPARGNE SOLIDAIRE. Succès pour Habitat et Humanisme.** Le Livret Agir, créé par cette association et le Crédit coopératif, vient de passer le cap des 1 000 souscripteurs. Ce livret d'épargne entièrement gratuit offre une rémunération de 3,25 %. En contrepartie, 50 % des intérêts annuels sont reversés à Habitat et Humanisme, dont l'activité est entièrement consacrée au logement des personnes défavorisées. Ce don ouvre droit à une réduction d'impôt jusqu'à 75 %.

► **PLACEMENTS. Les performances 2004 des SCPI.** Selon l'Institut de l'épargne immobilière et foncière (IEIF), les SCPI (sociétés civiles de placement immobilier) ont affiché en 2004 une performance moyenne globale (rendement et plus-value) de 10,4 %. En termes de rendement, leur distribution est restée quasiment stable (– 2,1 %) avec des variantes par catégories. Ce sont les SCPI fiscales investies dans l'habitation qui ont enregistré les meilleurs résultats, puisqu'elles ont augmenté leur distribution de 0,5 %. En revanche, la distribution des produits «classiques» a reculé de 2,5 %, celle des «régionales» de 0,2 % et celle des «murs de magasins» de 0,6 %. Parallèlement, les prix des parts de SCPI ont progressé de 3,5 % en 2004 (+ 4,5 % en 2003 et + 5,8 % en 2002). Au total, depuis 1999, les associés ont bénéficié d'une valorisation de leurs parts de près de 39 %.

► **IMMOBILIER. Les Hauts-de-Seine encouragent le Prêt à taux zéro.** Le Conseil général vient de s'engager à doubler le montant du prêt à taux zéro. Selon Nicolas Sarkozy, président du département, «pour l'achat d'un logement, ce complément départemental permettrait de bénéficier, en plus des prêts, d'un crédit de 20 000 à 50 000 € en fonction de la composition de la famille».